



Commune de
MONEIN



Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le
Droit de Préemption Urbain ECH : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
décidant d'instituer le D.P.U.

Plan joint aux annexes du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal
en date du

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - Rue Auguste Renoir - BP 606 PAU CEDEX
Tel 05 59 90 18 28 - Télécopie 05 59 84 59 47 - Courriel service.urbain@agg64.fr

Evaluation environnementale du PLU :
SARL RIVERSE ENVIRONNEMENT - 32, rue du préche - 33130 BEGLES
Tel 05 56 49 59 78 - Télécopie 05 56 49 68 39 - http : / / riverse-environnement.fr

Légende

 Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain

